



Rapport annuel 2022

Sommaire

	03 Avant-propos
01	Lobbying
	06 Restitution de l'excédent de frais de fonctionnement aux intermédiaires
	07 Besoin d'un document d'information précontractuel (dip)
	08 Mise à jour du code de conduite entre établissements de crédit et agents bancaires indépendants
	10 Réglementation sur les lanceurs d'alerte dans les entreprises privées
	11 Vente groupée
	12 Document d'information tarifs client
	13 Durabilité
	14 Participation aux consultations
02	Concertation
	17 Fsma
	18 Secteur des assurances
	19 Secteur bancaire
	20 Organes de concertation paritaire
	21 Commissions paritaires
03	Assistance
	23 Modèles de documents
	24 Assurmifid – durabilité
	25 Anti-blanchiment
	26 Conseils individuels

04	Autres activités
	27 Congrès
	31 Soutien pour pourvoir aux postes vacants
	32 Formations
	33 Reunion d'agents
	34 Avantages pour les membres
	34 Nouveaux avantages pour les membres en 2022
	35 BZB-Fedafin lors de différents événements
	35 BZB-Fedafin membre de jury
05	Qui est BZB-Fedafin?
	37 Gestion journalière
	39 Secrétariat
	40 Conseil d'administration 2022
	41 Représentation
	42 National
	42 Européen
	43 Évolution du nombre d'intermédiaires
	44 Membres BZB-Fedafin
	45 Représentativité BZB-Fedafin
	46 Contact

Avant-propos



Albert Verlinden
CEO BZB-Fedafin

Quand je repense à 2022, je constate que c'était à nouveau **une année très chargée et intense pour BZB-Fedafin** en tant qu'organisation professionnelle. Nous avons pris un certain nombre d'initiatives importantes et nous avons pu concrétiser quelques attentes qui faciliteront et clarifieront l'avenir et la transparence de la profession d'intermédiaire indépendant en services bancaires et d'investissement, assurances et crédits.

Ainsi, à partir de 2022, une restitution de la cotisation FSMA est enfin prévue lorsqu'il y a un excédent budgétaire. Ceci met un terme au transfert de nos cotisations vers les organismes bancaires et d'assurance qui pouvaient compter depuis des années sur un remboursement en cas d'excédent budgétaire. Malheureusement, nous avons dû constater que l'excédent de l'année dernière était très limité.

Une modification de loi a également été approuvée afin que le commettant ne puisse pas modifier unilatéralement ses frais vis-à-vis des agents indépendants. Si le réseau d'agents dispose d'un organe de concertation paritaire, de telles modifications devront également être approuvées par cet organe. En cas de modification unilatérale, l'agent peut invoquer la rupture du contrat et réclamer une indemnité de préavis et d'éviction. Le code de conduite entre les agents bancaires indépendants et les établissements de crédit a également été mis à jour en faveur de l'intermédiaire indépendant.

En outre, un code de déontologie a été établi à l'été 2022 pour les membres d'un organe de concertation paritaire.

D'une part, pour les informer de la législation et des codes de conduite en vigueur et, d'autre part, pour que les négociations avec le commettant se déroulent de manière équilibrée et pour impliquer les agents indépendants dans la prise de décision finale en cas de modification significative des commissions. Sur le site de BZB-Fedafin, vous pouvez désormais voir quels représentants ont signé ce code de conduite jusqu'à présent. J'invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire dans leur propre intérêt et celui de leurs collègues.

Le congrès annuel BZB-Fedafin s'est tenu le 20 octobre 2022 : pas moins de 1300 intermédiaires indépendants et autres personnes intéressées s'étaient inscrits à cette 23^e édition. Il est vite apparu que le réseautage en direct avait manqué à tout le monde ces dernières années. Ou peut-être doit-on aussi le taux élevé de participation à l'affiche de cette année ? Des noms tels que Paul De Grauwe, Steven Van Belleghem, McKinsey, la BNB ou encore Serine Ayari suscitent d'emblée l'intérêt. Notre enquête de satisfaction a rapidement révélé que nous avons obtenu un bon score pour cette édition.

Ce ne sont là que quelques exemples de ce que nous avons réalisé cette année. La principale réalisation est et reste toutefois que nous sommes chaque jour là pour conseiller et soutenir nos membres dans les différents défis auxquels ils sont confrontés en tant qu'intermédiaire indépendant. La défense des intérêts des intermédiaires bancaires et d'assurance, tant sur le plan individuel que collectif, constitue dès lors l'essence de notre raison d'être.

En 2022 nous avons pris un certain nombre d'initiatives importantes et nous avons pu concrétiser quelques attentes

01. Lobbying



01. Lobbying

BZB-Fedafin défend les intérêts des agents bancaires et d'assurances indépendants. Le lobbying figure donc parmi les tâches essentielles de l'association professionnelle. Ce sont en effet les responsables politiques qui façonnent et imposent les nombreuses nouvelles règles et obligations. Nous entretenons des contacts avec eux et nous essayons de veiller à ce que les droits et les obligations des agents indépendants soient défendus. De nombreuses réglementations apparaissent au niveau européen, voire international, et doivent ensuite être transposées en droit belge. Nous avons là une tâche importante en tant que lobbyiste.

En 2022 encore, BZB-Fedafin n'a pas chômé et elle a mené un important lobbying dans différents dossiers :

- ▶ Restitution de l'excédent de frais de fonctionnement aux intermédiaires
- ▶ Code de conduite entre établissements de crédit et agents bancaires indépendants
- ▶ Réglementation sur les lanceurs d'alerte dans les entreprises privées
- ▶ Vente groupée
- ▶ Document d'information tarifs client
- ▶ Cumul FSMA

Le lobbying figure parmi les tâches essentielles de l'association professionnelle



01.

Restitution de l'excédent de frais de fonctionnement aux intermédiaires

À la demande de BZB-Fedafin, **une proposition de loi** a été introduite concernant une restitution de l'excédent de frais de fonctionnement aux intermédiaires. Début 2022, le gouvernement a décidé qu'en cas d'excédent de frais de fonctionnement à la FSMA, les intermédiaires indépendants en services bancaires, assurances et crédits seraient désormais remboursés proportionnellement aux montants perçus, et ce à partir de cette année.

De quoi s'agissait-il ?

Lorsque la FSMA présentait un surplus de fonctionnement, l'excédent de paiement était remboursé aux entreprises placées sous sa supervision, conformément à l'art. 23 de l'arrêté de financement. Il y était cependant stipulé que le remboursement n'était pas effectué aux intermédiaires. Et ces dernières années, il y a eu systématiquement un surplus. En répartissant ce surplus entre les entreprises, telles que les établissements de crédit, les compagnies d'assurance et les entreprises d'investissement, à l'exclusion des intermédiaires, un transfert était systématiquement opéré des intermédiaires vers ces entreprises.

Qu'a fait BZB-Fedafin ?

BZB-Fedafin a repris dans son mémorandum politique la demande de remboursement aux intermédiaires en cas de surplus de fonctionnement et elle a abordé et argumenté cette demande auprès des différents cabinets du gouvernement actuel, en demandant de rectifier cette situation. L'arrêté royal est consultable sur le site de BZB-Fedafin.



01.

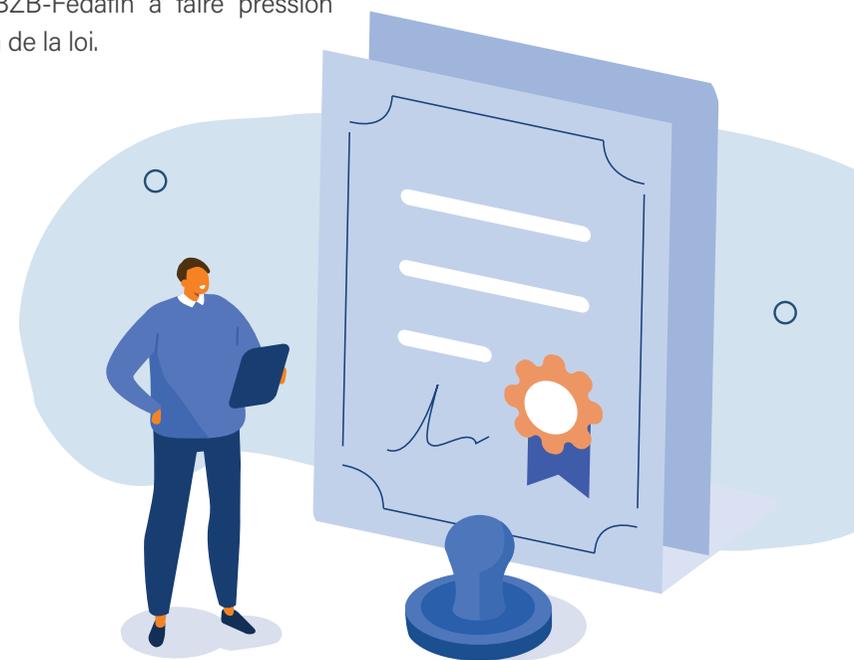
Besoin d'un document d'information précontractuel (DIP)

Lors de la codification du droit économique en 2013, la loi sur l'information précontractuelle a été reprise dans le livre X, art. 26-34. Il avait été stipulé à cet égard que **la loi ne s'applique-rait pas** aux agents bancaires et d'assurance. Cela a donné lieu à de sérieuses objections de la part du Conseil d'État et le secteur des agents bancaires et d'assurances a également fait remarquer en vain qu'il y avait un manque manifeste d'informations, surtout à propos des exigences posées à l'article X. 28 §1, 2° du CDE. Le Conseil des ministres de l'époque s'est basé sur un avis de la Commission d'arbitrage pour justifier l'exclusion des agents bancaires et d'assurance. La Commission d'arbitrage estimait en effet que le contrat de banque et d'agence d'assurance ne devait pas être soumis à la loi parce qu'il était déjà soumis à une réglementation spécifique. Le secteur des agents bancaires et d'assurances indépendants n'a toutefois jamais été consulté à cet égard, si bien que les hypothèses de la Commission d'arbitrage n'ont pas non plus pu être réfutées. En effet, la réglementation spécifique ne porte pas sur la relation entre le commettant et l'agent. L'incertitude croissante et la restructuration dans le secteur bancaire et des assurances démontrent entre-temps qu'il existe un besoin important d'informations précontractuelles (de meilleure qualité). En effet, les agents bancaires et d'assurance prennent souvent des risques financiers importants.

À la suite de la restructuration du réseau d'agences d'ING Belgique et Record Bank (2017), il était clair que **le secteur avait besoin d'accords clairs concernant les informations précontractuelles**. Le ministre de l'Économie et le ministre des Classes moyennes et des PME étaient alarmés par cette situation. Après le travail de lobbying de BZB-Fedafin, ils ont

estimé qu'ils pourraient obtenir plus rapidement des résultats en négociant un code de conduite entre les établissements de crédit et les agents bancaires au lieu de faire voter une modification de la loi. Vous trouverez plus d'informations sur le sujet plus loin. Dans le code de conduite, que Febelfin a également signé, l'obligation d'information précontractuelle a en tout cas été reprise. À ce moment, BZB-Fedafin a également fait pression auprès des assureurs pour négocier un code similaire. Assuralia, l'Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances, n'était toutefois pas disposée à conclure un code de conduite similaire et refusait ainsi de contracter au nom de ses membres une obligation d'information précontractuelle. Ce dernier point et le manque de respect de l'obligation d'information précontractuelle par une partie des banques ont incité BZB-Fedafin à faire pression pour une modification de la loi.

l'obligation d'information précontractuelle a en tout cas été reprise dans le code de conduite



¹ Avis du Conseil d'État n° 54.379/1 du 29 novembre 2013

01.

Mise à jour du code de conduite entre établissements de crédit et agents bancaires indépendants

Le code de conduite entre établissements de crédit et agents bancaires est en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Il a été modifié l'année dernière après une évaluation approfondie en concertation avec Febelfin et les ministres compétents. En décembre 2022, BZB-Fedafin, Febelfin, le vice-premier ministre et ministre de l'Économie et de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne, et le vice-premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, David Clarinval, ont signé le code de conduite modifié. Le nouveau code de conduite modifié est d'application depuis le 1er janvier 2023.

Quelles sont les modifications apportées ?

La principale modification et la véritable raison de la révision du code de conduite portent sur la définition de la restructuration. Au terme de débats animés, il a finalement été convenu qu'une décision stratégique du commettant, entraînant une réduction nette de 15 % ou plus du nombre total d'agents bancaires dans l'ensemble du réseau (sur une période de 1 an), est désormais aussi considérée comme une restructuration.

Une autre nouveauté importante est que, désormais, les informations précontractuelles devront également être fournies au candidat agent d'exécution en cas d'adhésion d'un nouvel agent d'exécution à un contrat d'agence existant.

La disposition relative au paiement de l'indemnité d'éviction a également été mieux décrite. En effet, le segment de phrase « après qu'un accord est intervenu sur la partie non contestée de l'indemnité d'éviction » donnait lieu à des discussions

dans certains cas et au non-paiement par le commettant. Il est désormais convenu que la partie non contestée de l'indemnité d'éviction doit être payée dans un délai raisonnable et au maximum trois mois après la résiliation du contrat.

Une disposition a été ajoutée concernant le fonctionnement de l'organe de concertation paritaire afin de s'attaquer à un problème récurrent. Les procès-verbaux des réunions de l'organe de concertation paritaire ne sont souvent envoyés regroupés aux agents qu'après qu'un accord a été trouvé au sein de l'organe de concertation paritaire. Étant donné que les agents ne sont ainsi pas au courant des activités de l'organe de concertation paritaire et ne peuvent par conséquent pas demander des comptes à leurs représentants, cette pratique est contraire à son bon fonctionnement. Il est maintenant stipulé que le rapport approuvé doit être transmis pour information par le commettant à tous les agents bancaires dans les 30 jours suivant son approbation.

BZB-Fedafin est satisfaite des différentes clarifications et adaptations apportées au code de conduite. Elles s'inscrivent dans l'intérêt des agents bancaires indépendants et nous attendons également des établissements de crédit qu'ils les respectent.

BZB-Fedafin est satisfaite des différentes clarifications et adaptations apportées au code de conduite

² Un agent d'exécution est l'administrateur de la société d'exploitation ou la personne physique qui a signé le contrat d'agence commerciale avec l'agent bancaire.

01.

Réglementation sur les lanceurs d'alerte dans les entreprises privées

Début juillet, le gouvernement a approuvé la proposition de loi relative aux lanceurs d'alerte dans les entreprises privées. Ce texte doit permettre de mieux aider et protéger les personnes qui dénoncent des abus (graves) constatés au sein de leur organisation. Vu l'impact sur l'intermédiaire indépendant dans le secteur financier, BZB-Fedafin a mené le lobbying nécessaire à cet égard.

Quel rôle a joué BZB-Fedafin dans la réglementation sur les lanceurs d'alerte ?

Les intermédiaires indépendants sont déjà soumis à l'obligation, depuis le 3 janvier 2018, d'établir des procédures internes appropriées pour signaler les infractions aux règles visées à l'article 45 de la loi du 2 août 2002.

La nouvelle réglementation en matière de lanceurs d'alerte vient s'y ajouter. Les entreprises de moins de 50 salariés ne doivent pas appliquer ce régime, mais les intermédiaires financiers font exception. Ils doivent mettre en place un canal et une procédure de notification interne à partir d'un seul travailleur. Cela signifie également que, selon le texte de l'avant-projet, ils doivent désigner un gestionnaire de notification à partir d'un seul travailleur. À l'origine, les textes prévoyaient que le gestionnaire de signalement devait être quelqu'un qui « n'est pas chargé de la direction de l'organisation et ne fait pas partie de l'équipe dirigeante ». Étant donné que cela est pratiquement impossible dans les petites entreprises des intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, assurances et crédits et que les directives européennes ne posaient pas non plus cette

exigence, BZB-Fedafin a fait pression pour retirer cette exigence du texte, ce qui permettrait de désigner la direction effective comme gestionnaire de notification.

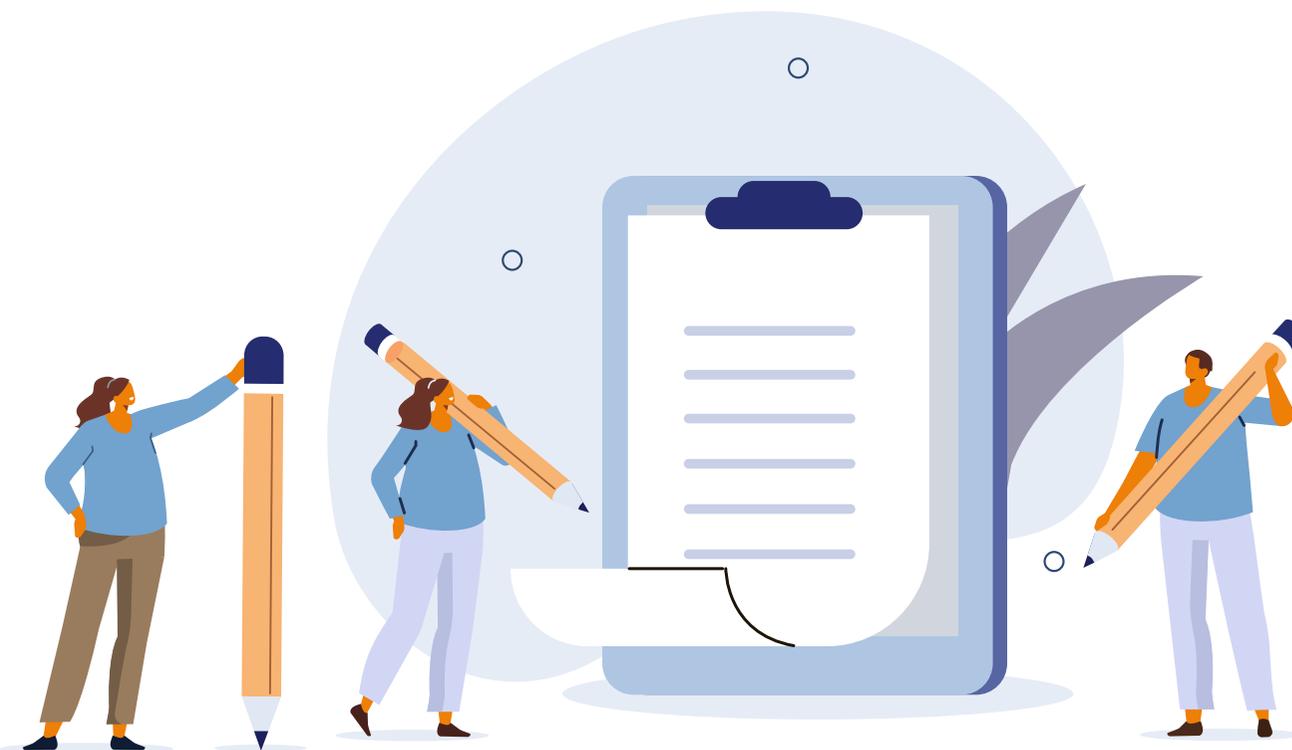
Entretemps, BZB-Fedafin a mis à la disposition de ses membres un modèle de procédure pour ce système de lanceurs d'alerte.



01. Anonymat en cas de class action : suite

Dans le rapport annuel 2021, nous avons déjà brièvement indiqué que BZB-Fedafin avait œuvré **pour rendre la class action anonyme**. En effet, dans une class action introduite aujourd'hui, le commettant sait immédiatement qui a opté pour un opt-in ou un opt-out. Cela peut entraîner des conséquences désagréables, et amener moins d'agents indépendants à signer la class action. En 2022 également, BZB-Fedafin a fait savoir au cabinet Dermagne qu'elle souhaiterait voir un changement à cet égard, étant donné que la class action est plutôt une coquille vide pour notre secteur

actuellement. BZB-Fedafin était dès lors demandeuse que, dans le cas d'une class action menée par des PME, la liste des participants à l'action ne soit pas communiquée à la partie adverse jusqu'à ce qu'il y ait un accord ou que le juge se prononce sur le fond. Du point de vue des droits de la défense, le ministre n'a pas été très enthousiaste. **BZB-Fedafin continuera toutefois à œuvrer en ce sens.**



01. Vente groupée

Dans le courant de 2022, BZB-Fedafin a été invitée à donner son avis sur la proposition de loi modifiant le Code de droit économique en vue de mieux réglementer **l'offre groupée** en matière de crédit immobilier (DOC 55 0896/001).

Étant donné que BZB-Fedafin représente à la fois des agents bancaires, des agents et courtiers d'assurance et des intermédiaires de crédit, elle a tenté d'adopter une position équilibrée et neutre sur la question, après discussion au sein du conseil d'administration. BZB-Fedafin ne s'oppose pas à une extension de la réglementation relative aux abus en matière de ventes groupées, mais bien à des mesures qui reviendraient en pratique à la disparition de l'offre groupée. Pour les consommateurs, cela signifierait en effet la perte d'une éventuelle réduction des taux. Fin 2022, début 2023, il est apparu que le ministre Dermagne aborderait la question des ventes groupées. Divers organes consultatifs ont été invités à donner leur avis dans l'avant-projet de loi. BZB-Fedafin a donc défendu son point de vue nuancé.



01.

Document d'information tarifs client

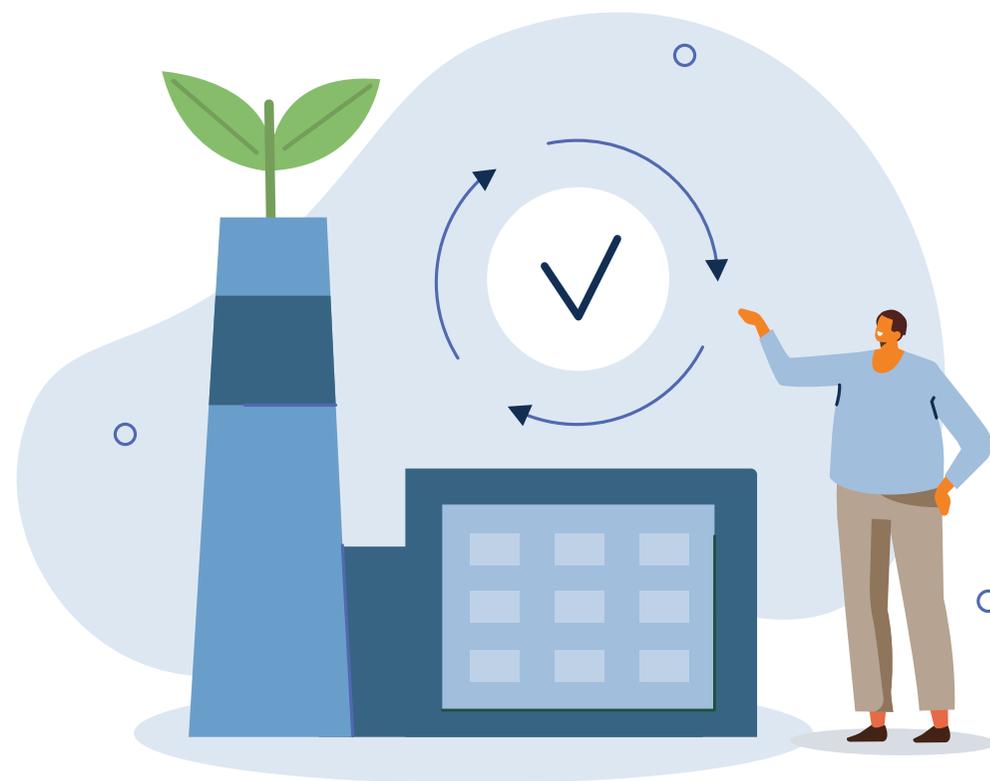
Actuellement, chaque agence bancaire doit mettre une **version papier** d'un document d'information sur les tarifs à la disposition de chaque client dans la partie publique de l'agence afin qu'il puisse le lire en version imprimée. BZB-Fedafin souhaite toutefois que cela soit modifié. Selon l'organisation professionnelle, il suffirait de placer ce document uniquement **sur le site web** ou de le mettre à la disposition de (non-) clients qui le demandent spécifiquement. Le lobbying mené sur ce petit point a été repris par l'**Open Vld**, qui a transformé notre demande en proposition de loi. Nous continuons à suivre le dossier et à faire du lobbying afin que la mesure puisse encore être concrétisée pendant cette législature.



01.

Durabilité

2022 a été une année marquée par de nombreuses réglementations supplémentaires. Ainsi, **la nouvelle réglementation européenne relative à MiFID & IDD** sur la durabilité est entrée en vigueur à partir du 2 août 2022. Nous avons adapté les modèles de document 3 et 9, la fiche d'intermédiation et la note explicative dans l'espoir d'apporter un soutien optimal à nos membres.

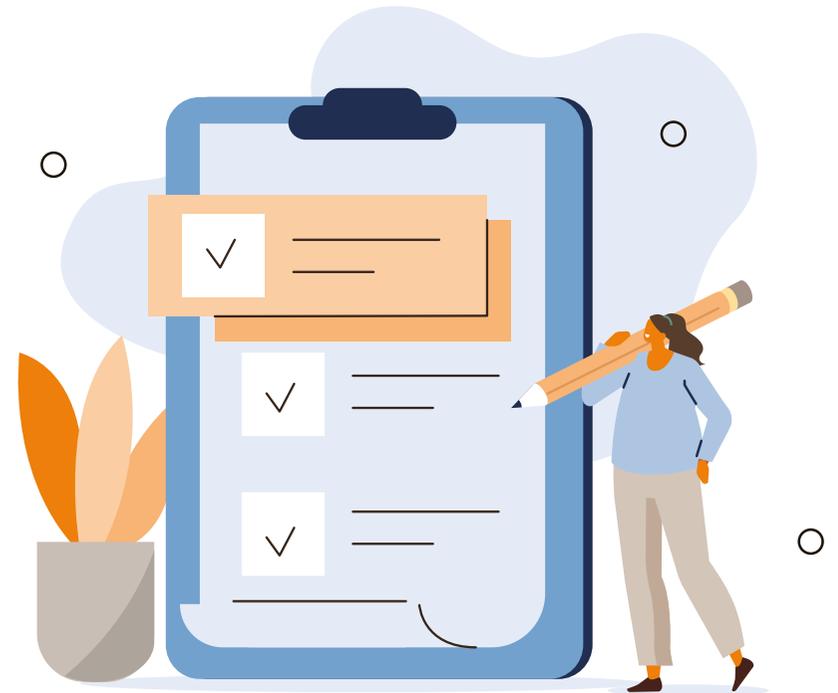


01. Participation aux consultations

Étant donné que BZB-Fedafin est une organisation professionnelle et fédération sectorielle importante, il est régulièrement fait appel à ses connaissances et à ses conseils, tant au niveau européen que national.

BZB-Fedafin a ainsi collaboré à **l'avis du BIPAR relatif à la consultation par l'EIOPA sur les règles de conduite IDD et les préférences en matière de durabilité.**

Via le BIPAR, nous avons également apporté notre contribution au Consumer Trends Report et à la Retail investment strategy de l'EIOPA.



02. Concertation



02. Concertation

L'une des missions principales de notre association professionnelle est **la concertation avec les différents acteurs du secteur**. En tant qu'autorité de contrôle, la FSMA est l'un des acteurs les plus importants à cet égard, auquel il faut ajouter les établissements de crédit, les assureurs et les prêteurs qui collaborent avec des intermédiaires indépendants. Par ailleurs, BZB-Fedafin collabore également chaque mois avec d'autres associations professionnelles du secteur de l'assurance et d'autres fédérations sectorielles (p. ex. FVF, Assuralia) afin notamment de conclure les accords nécessaires, de mener la concertation et d'échanger des informations. La concertation avec Febelfin se fait plutôt occasionnellement dans le cadre de dossiers concrets tels que, entre autres, le code de conduite ou la vente groupée.

En 2022, c'est surtout la concertation avec le secteur bancaire qui a été la plus intense, et notamment avec ING Belgique. En raison de la forte réduction du réseau d'agences d'ING Belgique et de la communication relative à cette restructuration, BZB-Fedafin a consacré beaucoup de temps l'année dernière pour

soutenir de manière optimale les associations d'agents et les agents d'ING qui sont également membres de BZB-Fedafin.

Une concertation est également menée avec les établissements de crédit, les assureurs et les prêteurs eux-mêmes. Une concertation est généralement demandée suite à des questions, des problèmes ou des inquiétudes spécifiques des membres.

Par ailleurs, nous accordons une grande importance à la concertation avec la direction des différents cercles d'amis, associations d'agents et associations de courtiers. Grâce à eux, nous avons une vision claire de ce qui se passe sur le terrain. Dans le but de maximaliser la défense des intérêts, une concertation est également organisée avec les organisations interprofessionnelles UNIZO et UCM et, dans le cadre de dossiers spécifiques, des contacts sont également pris avec d'autres organisations professionnelles en dehors du secteur.

BZB-Fedafin vise chaque année à améliorer l'assistance juridique des membres. C'est pourquoi nous réunissons régulièrement les avocats qui sont spécialisés en agence commerciale et qui conseillent nos membres. Lors de cette concertation, des informations, des jugements et des avis sont échangés afin de pouvoir optimiser les avis juridiques des membres.

En 2022, c'est surtout la concertation avec le secteur bancaire qui a été la plus intense



02. FSMA

La concertation avec l'organe de contrôle est une constante dans le fonctionnement d'une association professionnelle. Elle est cruciale pour défendre les intérêts de l'intermédiaire indépendant et rester au courant de la nouvelle réglementation. Une concertation est planifiée régulièrement avec le secteur au sujet de la mise en œuvre des nouvelles règles et de l'amélioration de l'activité de l'intermédiaire. Il y a également **des consultations bilatérales** entre BZB-Fedafin et la FSMA.

Les principaux thèmes abordés en 2022 lors de la concertation avec le secteur et de manière bilatérale avec l'autorité de contrôle sont notamment les suivants :

- ▶ Les règles de conduite IDD (Guide pratique/programmes de travail, fiches d'intermédiation)
- ▶ Vente groupée dans le cadre d'un crédit hypothécaire
- ▶ Inspections chez les intermédiaires
- ▶ Inscription des intermédiaires (statut, Cabrio, délai d'inscription...)
- ▶ Conflits d'intérêts

BZB-Fedafin contacte aussi régulièrement les services de la FSMA pour des questions spécifiques et pour certaines constatations ou demandes concernant des pratiques douteuses auprès des banques, des assureurs et des prêteurs.



02. Secteur des assurances

BZB-Fedafin participe à des réunions sectorielles afin de discuter des dossiers et problèmes actuels.



02. Secteur bancaire

Une **concertation régulière** avec les différents établissements de crédit a également eu lieu en 2022.

La restructuration qu'ING Belgique souhaite mettre en œuvre a pris beaucoup d'attention et de temps. Une concertation intensive a été menée, tant avec les deux associations d'agents (VLINGAF et BEFIF) qu'avec la banque elle-même. En outre, BZB-Fedafin a organisé des séances d'information régulières pour les agents, et les agents pouvaient s'adresser à BZB-Fedafin pour obtenir des conseils juridiques individuels. L'objectif était de trouver un bon arrangement, tant pour les agents qui partent que pour les agents qui poursuivent avec ING Belgique.

Crelan a également annoncé fin 2022 une nouvelle empreinte suite à l'intégration d'AXA Banque. Cela laisse supposer qu'un nouveau dossier demandera l'attention et le temps nécessaires en 2023.

Une concertation intensive a également été menée avec l'organisation faîtière **Febelfin** à l'occasion de la révision du code de conduite entre les établissements de crédit et les agents bancaires.

BZB-Fedafin a entamé la concertation en 2021. La pratique montre que certaines dispositions sont sujettes à interprétation, de sorte que le code de conduite n'a pas toujours pu avoir les effets escomptés. La concertation sur ce sujet s'est faite sous la curatelle du ministre de l'Économie et du ministre des Classes moyennes et des PME. Fin 2022, un accord a été trouvé sur une version actualisée du code de conduite

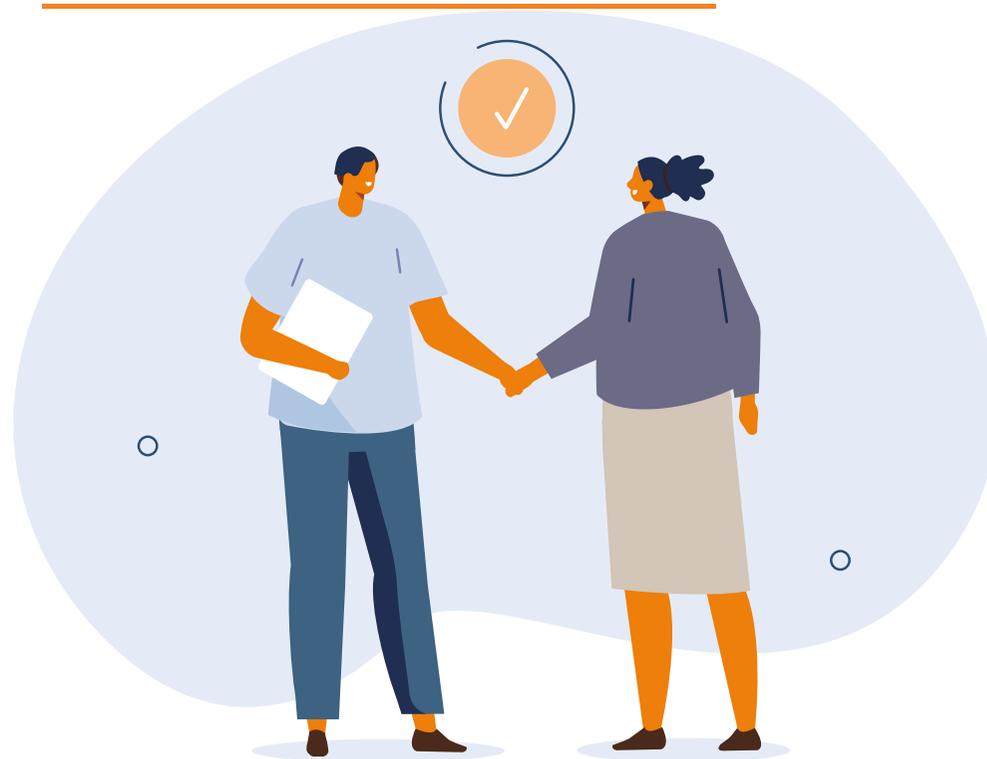
entre les agents bancaires et les établissements de crédit. Le nouveau code de conduite est entré en vigueur le 1er janvier 2023 et peut être consulté sur le site de BZB-Fedafin.



Organes de concertation paritaire

Dans de nombreux établissements de crédit, le rôle de l'organe de **concertation paritaire** ne doit pas être sous-estimé. Il est donc important que les représentants des agents au sein de cet organe de concertation paritaire soient bien informés de leurs droits et obligations et disposent de bonnes capacités de négociation. BZB-Fedafin organise des sessions d'information chaque année. En 2022, BZB-Fedafin a de nouveau proposé aux représentants des agents une formation gratuite à la négociation. En outre, les membres de l'organe de concertation paritaire peuvent également s'adresser à BZB-Fedafin pour avis. Afin d'améliorer le fonctionnement de l'organe de concertation paritaire, BZB-Fedafin a lancé à l'été 2022 **un code de déontologie** pour les membres des organes de concertation paritaire. Il vise à soutenir les membres des organes de concertation paritaires dans leurs négociations avec le commettant, à les informer de la législation applicable et à introduire une gouvernance minimale, par le biais du code de conduite, afin de mieux impliquer les agents indépendants dans les négociations sur les commissions et les coûts. Le code de déontologie a déjà été signé par de nombreux représentants d'agents. La liste des signataires ainsi que le code de déontologie lui-même sont disponibles sur notre site web.

BZB-Fedafin a lancé à l'été 2022 un code de déontologie pour les membres des organes de concertation paritaire



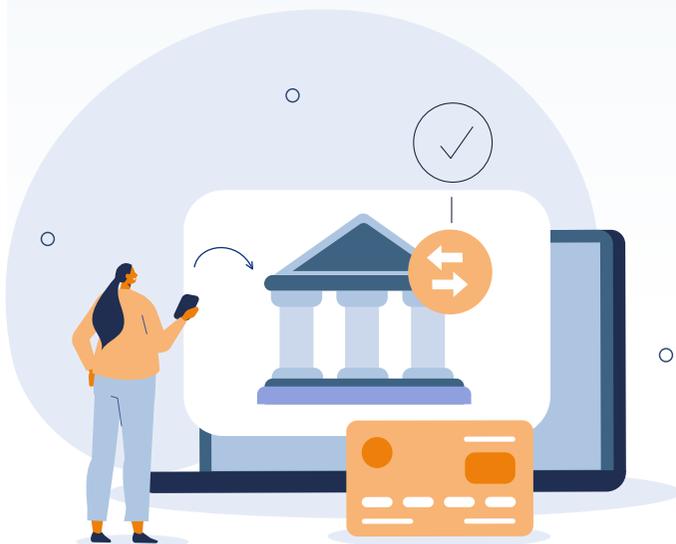
02. Commissions paritaires

CP 341

La commission paritaire pour **l'intermédiation en services bancaires et d'investissement** (CP 341) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation bancaire et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. BZB-Fedafin est représentée en tant qu'organisation patronale au sein de la CP 341.

Négociations sectorielles 2022 :

- ▶ Jours de fermeture bancaire
- ▶ Deal pour l'emploi
 - ▷ Semaine de 40 heures
 - ▷ Droit à la déconnexion



CP 307

La Commission paritaire pour les **entreprises de courtage et agences d'assurances** (CP 307) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation en assurances et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. BZB-Fedafin siège en tant qu'organisation patronale dans cette commission paritaire.

Négociations sectorielles 2022 :

- ▶ Formation
- ▶ CEPOM
- ▶ Deal pour l'emploi
 - ▷ Droit à la déconnexion



03. Assistance

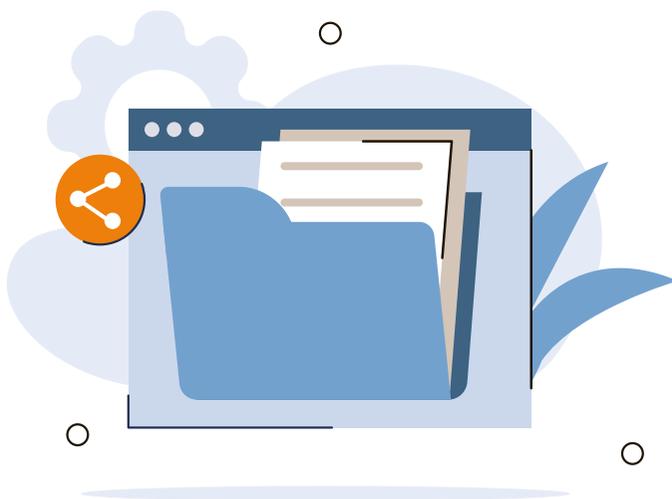


03. Modèles de documents

BZB-Fedafin met à la disposition de ses membres de nombreux modèles de document. Un grand nombre de documents sont téléchargeables dans la section réservée aux membres sur le site de BZB. En 2022, l'offre de modèles de documents a encore été actualisée et étendue.

Modèles de documents sur les règles de conduite

Les modèles de documents que BZB-Fedafin met à disposition sur les règles de conduite en matière d'intermédiation en assurances ont été modifiés pour satisfaire aux règles de conduite DDA et au règlement européen SFDR. Les modèles ont encore été adaptés en 2022 sur la base de nouvelles règles en matière de durabilité et sur la base du guide pratique IDD publié par la FSMA début 2022.



AssurMiFID – durabilité

À la suite de la publication du guide pratique sur les règles de conduite IDD et sur la base du feedback des membres concernant les inspections par la FSMA, BZB-Fedafin a décidé de mettre à jour les modèles de document relatifs à IDD. En 2022, les modèles ont été actualisés à différents moments. Les nouvelles exigences en matière de durabilité ont également été intégrées dans les modèles. Étant donné que la législation à ce sujet n'est pas encore complète, des adaptations devront sans aucun doute encore être apportées en 2023. En outre, nous attendons toujours les directives de la FSMA concernant les obligations des intermédiaires en matière de durabilité.

Deux versions ont été prévues sur le site web : une version clean (sans track changes) et une version avec track changes. Cela devrait permettre à nos membres d'intégrer plus facilement les modifications dans leur travail.

En 2022, l'offre de modèles de documents a encore été actualisée et étendue

03. Anti-blanchiment

La lutte contre le blanchiment d'argent faisait également partie de l'actualité en 2022. De nombreux intermédiaires ont à nouveau été priés de compléter le questionnaire AML Survey (Fimis). Pour ceux qui n'étaient pas certains de savoir comment remplir ce questionnaire, BZB-Fedafin a organisé une formation exclusivement pour ses membres.

Pendant cette formation, un cours accéléré a été dispensé sur les principes de la loi anti-blanchiment de 2017 et le questionnaire a permis de vérifier si les membres satisfaisaient aux obligations administratives et organisationnelles de la loi. La formation s'adressait aux responsables de la politique anti-blanchiment dans le bureau, mais elle pouvait également être suivie par des collaborateurs. La formation a été dispensée par Luc Willems, avocat et médiateur agréé en matière civile et commerciale. Au total, 3 formations « Questionnaire périodique » ont été organisées.

Hormis ce questionnaire, BZB-Fedafin a organisé, via la plateforme de formation Edfin, toute une série de formations anti-blanchiment en 2022, auxquelles 275 personnes ont participé. Nous avons également développé quelques e-learning et webinaires sur ce sujet.

Enfin, nos membres pouvaient également compter sur une assistance individuelle lorsqu'après une inspection par la FSMA, ils étaient invités à établir un plan d'action pour remédier aux manquements et aux points nécessitant de l'attention.

“À la fin d'une formation, je devine toujours le soulagement des participants. Ils apprennent que la politique anti-blanchiment dans leur agence est davantage une question de comportement (ou d'attitude) que de règles ”

Luc Willems
avocat-médiateur



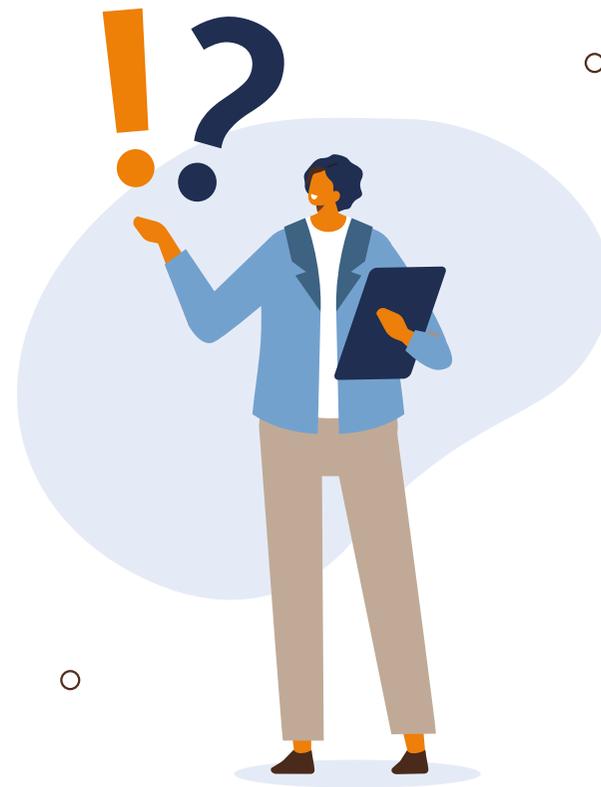
03. Conseils individuels

BZB-Fedafin défend non seulement les intérêts généraux, mais aussi les intérêts individuels de ses membres. **Plus de la moitié du temps est consacré à des dossiers individuels.**

Fournir des conseils, relire des contrats, fournir des informations et prêter assistance en cas de problèmes aigus sont autant d'activités qui relèvent du core business de BZB-Fedafin.

BZB-Fedafin s'efforce **d'être accessible et de répondre rapidement aux questions** des membres. Si un membre souhaite s'entretenir avec l'un des avocats spécialisés avec lesquels BZB-Fedafin collabore, il peut le faire dans le cadre de l'assistance juridique de première ligne que BZB-Fedafin organise gratuitement plusieurs fois par mois. **Une première consultation gratuite** chez un intermédiaire fait également partie des services de BZB-Fedafin.

*BZB-Fedafin
s'efforce d'être
accessible*



04. Autres activités



04. Congrès

En 2022, un nombre record d'inscriptions a été enregistré pour le congrès. Pas moins de 1300 personnes ont décidé de se rendre à Brussels Expo le 20 octobre 2022 pour participer à l'édition du congrès « **Thinking forward: l'assurance et la banque en 2030** ». La participation n'avait rien de surprenant vu les grands noms que nous avons réunis pour cette édition. Paul De Grauwe, économiste de renom, le conférencier Steven Van Belleghem, la BNB et McKinsey se sont adressés à nos invités lors d'une séance plénière enrichissante. Serine Ayari, connue grâce à l'émission « de Slimste Mens ter Wereld », a conclu le congrès sur une note joyeuse. Ensuite, l'heure fut au réseautage. La matinée a été rythmée par les ateliers organisés par les différents sponsors (maisons de fonds, compagnies d'assurance, banques...). Des points de recyclage pouvaient parfois y être gagnés.



Pas moins de 1300 personnes ont décidé de se rendre à Brussels Expo



04. Congrès

Orateurs



Paul De Grauwe, économiste et professeur à la London School of Economics
« Les défis économiques d'aujourd'hui »



Steven Van Belleghem, conférencier, auteur et entrepreneur « An offer you can't refuse »



Anthony Mention, analyste BNB,
« L'impact de la Fintech et la digitalisation sur le secteur bancaire belge »



Mieke Van Oostende, Samuel Vandewaeter, Alexander Verhagen,
« Future of Insurance: Winning Customers' Hearts in a Digital World »

04. Congrès

Avec le soutien de

Diamond

Janus Henderson
INVESTORS

Platinum

BlackRock

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

M MAINFIRST

ARGENTA

Baloise
Insurance

COLUMBIA
THREADNEEDLE
INVESTMENTS

% DPAM
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT

ETHENEA

ONE
LIFE
GROUPE APICIL

Schroders

Flossbach von Storch

C CARMIGNAC

NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

P I M C O

JUPITER
ASSET MANAGEMENT

FUNDSFORGOOD
INVEST

AXA Investment
Managers

04. Congrès

Gold



Silver



Partners



04.

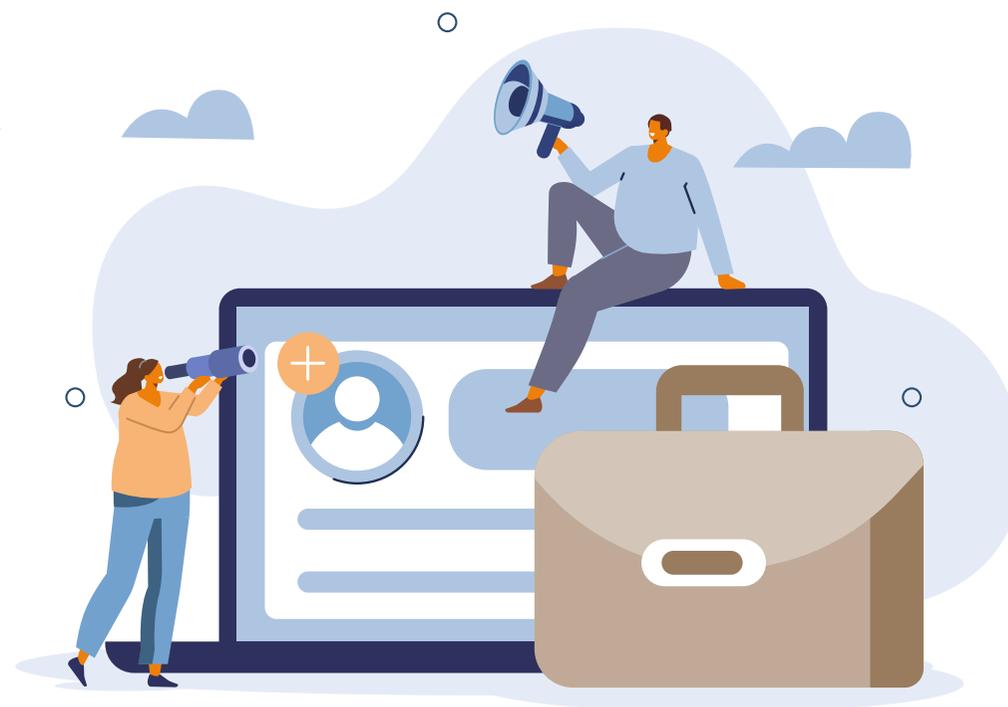
Soutien pour pourvoir aux postes vacants

Début 2022, BZB-Fedafin a lancé un nouveau projet. Le conseil d'administration avait tiré la sonnette d'alarme **parce que de nombreux postes vacants n'étaient plus pourvus chez nos membres**. BZB-Fedafin a décidé de soutenir ses membres en créant quelques petits projets relatifs aux postes vacants.

L'équipe de BZB-Fedafin **a mis sur pied quelques collaborations** avec des organisations connues en matière d'outplacement. De cette manière, nous essayons de combler le fossé entre les nombreux postes vacants et les personnes qui recherchent un nouvel emploi après leur licenciement. **Right Management, Randstad RiseSmart et Itinera Management se sont avérés les partenaires parfaits pour mener ces projets**. Il est rapidement apparu qu'il y avait une forte demande d'aide supplémentaire pour pourvoir les postes vacants : nous avons reçu plus de 60 demandes en 2022. Les offres d'emploi que nous avons reçues de nos membres ont été transmises directement aux partenaires afin qu'ils puissent à leur tour informer les candidats potentiels des offres d'emploi. Une concertation permanente a également été menée avec le **VDAB**. De nombreuses professions du secteur ont entre-temps été reconnues comme des métiers en pénurie par le VDAB.

Outre le projet sur les postes vacants dans le cadre de l'outplacement, BZB-Fedafin a également décidé de **participer à quelques salons de l'emploi**, à savoir à Geel, Anvers et Gand. Le branding de cette campagne ayant été plus difficile, le conseil d'administration a décidé d'annuler les salons de l'emploi en Wallonie. Par ailleurs, BZB-Fedafin a aussi collaboré avec différentes hautes écoles afin d'examiner d'éventuelles collaborations concernant les stages. Notre président, Albert Verlinden, est également allé expliquer la profession d'intermédiaire indépendant à l'UCLM et à HoGent. BZB-Fedafin poursuivra le développement du projet en 2023.

De nombreuses professions du secteur ont entre-temps été reconnues comme des métiers en pénurie



04. Formations

BZB-Fedafin considère que l'une de ses tâches principales consiste à **informer et former** ses membres, ce qu'elle fait grâce à sa plateforme de formation Edfin. Des formations peuvent être suivies tant pour les hard skills que les soft skills. Diverses formations offrent également la possibilité de gagner des points de recyclage, que les membres et les non-membres peuvent suivre. BZB-Fedafin prévoit de nombreuses formations gratuites et réductions pour ses propres membres.

Vous trouverez ci-dessous les principaux sujets de nos formations :

- ▶ Inspection FSMA
- ▶ Détermination de la valeur
- ▶ Blanchiment de capitaux
- ▶ Cyberassurance
- ▶ Responsabilité dirigeants
- ▶ Protection juridique



04. Réunion d'agents

Lorsqu'une problématique spécifique se présente ou à la demande d'une association d'agents, BZB-Fedafin organise souvent une **réunion d'agents** d'un commettant spécifique. En 2022, 4 réunions d'agents se sont tenues pour les agents d'ING Belgique.



04. Avantages pour les membres

Outre les conseils juridiques, le lobbying et les actualités sectorielles, les membres de BZB-Fedafin ont droit à de nombreux **avantages financiers**. Chaque année, BZB-Fedafin négocie à nouveau avec différentes parties afin de prévoir des avantages supplémentaires pour ses membres. Ainsi, les membres peuvent facilement économiser plusieurs centaines voire **plusieurs milliers d'euros**.

Quelques-uns de nos avantages réservés aux membres :

- ▶ Des conseils de première ligne gratuits
- ▶ Des remises sur plus de 10 marques de voiture différentes
- ▶ Des formations gratuites
- ▶ Des remises sur l'offre de formation d'Edfin
- ▶ Des remises sur l'achat de matériel de bureau
- ▶ Des assurances professionnelles à un tarif avantageux
- ▶ Des remises sur les cartes de carburant
- ▶ Des remises sur les chèques-repas et les écochèques
- ▶ Des tarifs avantageux auprès de votre secrétariat social
- ▶ Des analyses d'assurance mensuelles Insurance Insights
- ▶ Des remises sur la licence de base assistant virtuel
- ▶ Tarifs avantageux sur un comparateur qualitatif de garanties d'assurance

Les membres de BZB-Fedafin ont droit à de nombreux avantages financiers

Nouveaux avantages pour les membres en 2022



04.

BZB-Fedafin lors de NN Connect

Le **salon NN Connect Live** a de nouveau eu lieu le 3 février 2022. Cette fois, la journée d'inspiration a été placée sous le signe de la longévité. Cette année encore, BZB-Fedafin était fière d'être partenaire de ce bel événement.



BZB-Fedafin membre de jury

En 2022, BZB-Fedafin a siégé **dans le jury de plusieurs événements** :

- ▶ VIVIUM Digital Awards
- ▶ Trophées DECAVI



05. Qui est BZB-Fedafin ?

05. Qui est BZB-Fedafin ?

BZB-Fedafin est **une association professionnelle qui défend les intérêts des intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, en assurances et en crédit**. Avec plus de 2300 membres, elle est la voix de ses membres en Belgique et en Europe, leur apportant soutien et conseils personnalisés.

- ▶ 1357 intermédiaires en services bancaires et d'investissement
- ▶ 1868 intermédiaires en assurances
- ▶ 1641 intermédiaires de crédit

Les cercles d'amis suivants sont affiliés à BZB-Fedafin :

- ▶ Fintro : AIAF (NL & FR)
- ▶ ING : VLINGAF (NL) & BEFIF (FR)
- ▶ Crelan : CRASS (NL) & GICA (FR)
- ▶ BNP Paribas Fortis : EFIB (NL & FR)
- ▶ Belfius : Fedabb (NL & FR)
- ▶ Beobank : IAC (NL & FR)
- ▶ DVV : VZC (NL & FR) & GPF (FR)
- ▶ Poggio



05. Gestion journalière



Albert Verlinden
président



Jean-Pol Guisset
vice-président & secrétaire



Luc Colebunders
vice-président & trésorier



Emmanuel Vandevelde
secrétaire

05. Secretariaat



Carine Vansteenbrugge
directrice



Vera Vandenberghe
juriste



Jeroen Tassenoy
juriste



Inge Van Thuyne
collaboratrice en communi-
cation



Lise Van Rysseghem
collaboratrice en communi-
cation



Esther Backx
gestionnaire d'événements



Shana De Smet
assistant de direction

05.

Conseil d'administration 2022

Alain Dufays
Albert Verlinden
Christophe Garcia Magillissen
Dirk Smolders
Dirk Vancraeyenest
Dries Wouters
Emmanuel Vandevelde
Erwin Martens
Jean-François Kaiser
Jean-Pol Guisset
Jerome Bastyns
Koenraad Steenacker
Kristof Goris
Vanco bv, dont Luc Colebunders est le représentant permanent
Marc Verbraecken
Margot Denduyver-Nicolaes
Michel Vannijvel
Rudi Langens
Stéphane Henrotte
Stijn Goetry
Thierry Prieur
Wim Cornelis

05. Représentation

BZB-Fedafin est représentée dans de nombreux organes consultatifs officiels et commissions sectorielles. En outre, elle est affiliée à d'autres fédérations faitières.

National

CP 341

La Commission paritaire pour l'intermédiation dans les services bancaires et d'investissement (CP 341) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation bancaire et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. BZB-Fedafin a participé aux négociations relatives à la création de cette commission paritaire et y est représentée en tant qu'organisation patronale.

CP 307

La commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances (CP 307) est compétente pour les employeurs et les travailleurs qui exercent l'activité d'intermédiaire d'assurances. BZB-Fedafin fait partie de cette commission paritaire depuis le printemps 2020 et siège en tant qu'organisation patronale.

CSIPME

BZB-Fedafin est légalement reconnue comme association professionnelle par le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME (CSIPME), l'organe consultatif et représentatif des indépendants et des PME. BZB-Fedafin fait également partie de la commission sectorielle « Autres professions libérales et intellectuelles » du CSIPME.

Commission Assurances

Depuis mai 2021, BZB-Fedafin a officiellement un mandat au sein de la Commission Assurances. La Commission Assurances est la commission consultative instituée par la loi chargée de la concertation sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ou par la FSMA. La Commission peut émettre de sa propre initiative des avis sur tous les problèmes relatifs aux opérations d'assurance qui relèvent des compétences de la FSMA.

UNIZO

BZB-Fedafin est membre de l'Unie van Zelfstandige Ondernemers (Union des Entrepreneurs indépendants - UNIZO). Par l'intermédiaire du Comité de direction Secteurs, entre autres, BZB-Fedafin a également un impact sur la politique de l'UNIZO, en apportant sa contribution dans de nombreux dossiers qui sont d'application pour les intermédiaires.

UCM

BZB-Fedafin est également membre de l'UCM.

Ombudsfin

BZB-Fedafin siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration de Ombudsfin, l'ombudsman pour les conflits financiers.

Ombudsman des assurances

BZB-Fedafin siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Ombudsman des assurances.

Comités de reconnaissance et d'examen

Les personnes souhaitant travailler pour un intermédiaire bancaire ou d'assurance doivent posséder certaines connaissances professionnelles. Celles qui ne les possèdent pas encore doivent les acquérir en passant des examens. Afin d'assurer le contenu, la mise à jour et l'organisation pratique de ces examens, un comité de reconnaissance et d'examen a été créé pour les activités bancaires, d'assurance et de crédit. BZB-Fedafin siège dans chacun de ces comités.

Européen

FECIF

BZB-Fedafin est membre de la FECIF, la fédération européenne des conseils et intermédiaires financiers. Depuis 1999, elle défend les intérêts des conseillers financiers européens auprès de la Commission européenne, du Parlement européen et des autorités de contrôle telles que l'AEMF et l'AEAPP.

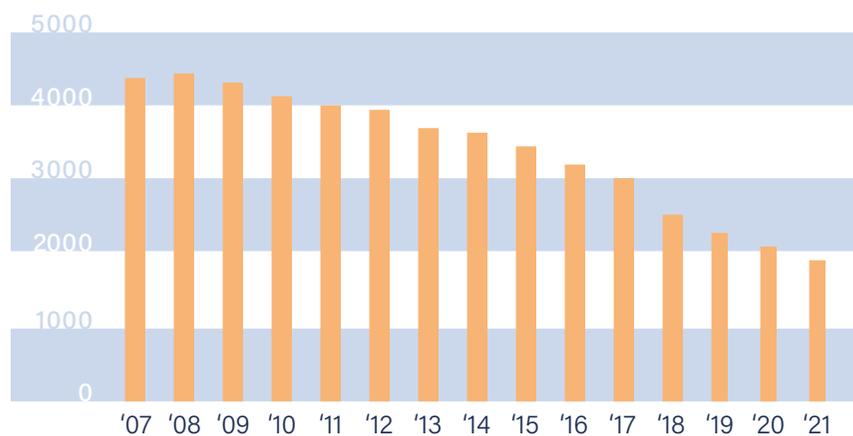
BIPAR

BZB-Fedafin est membre du BIPAR, la fédération européenne des intermédiaires d'assurance. Il regroupe 50 associations nationales dans 30 pays. Par le biais de ses associations nationales, le BIPAR défend les intérêts des agents et courtiers d'assurances et des intermédiaires financiers auprès des autorités européennes.

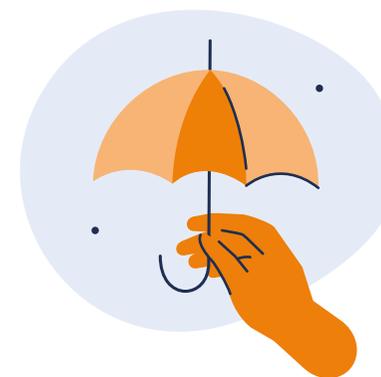
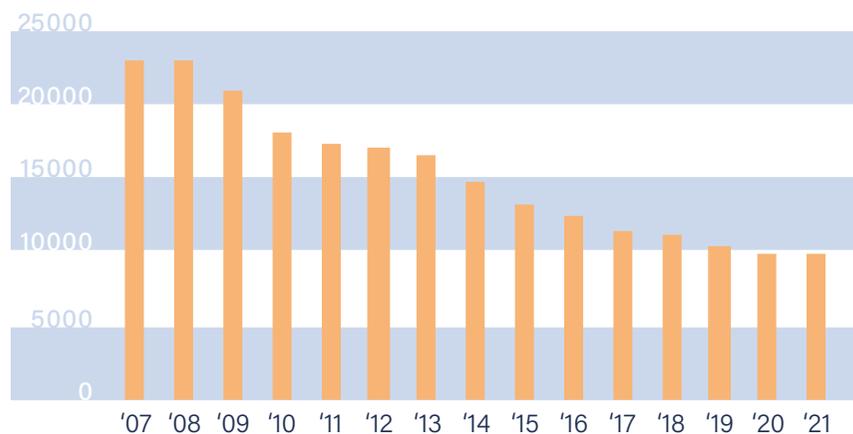
05.

Évolution du nombre d'intermédiaires

Intermédiaires en services bancaires et d'investissement



Intermédiaires d'assurance



Source :
rapport annuel FSMA 2007 – 2021

05.

Membres BZB-Fedafin



1357

intermédiaires en services bancaires et d'investissement



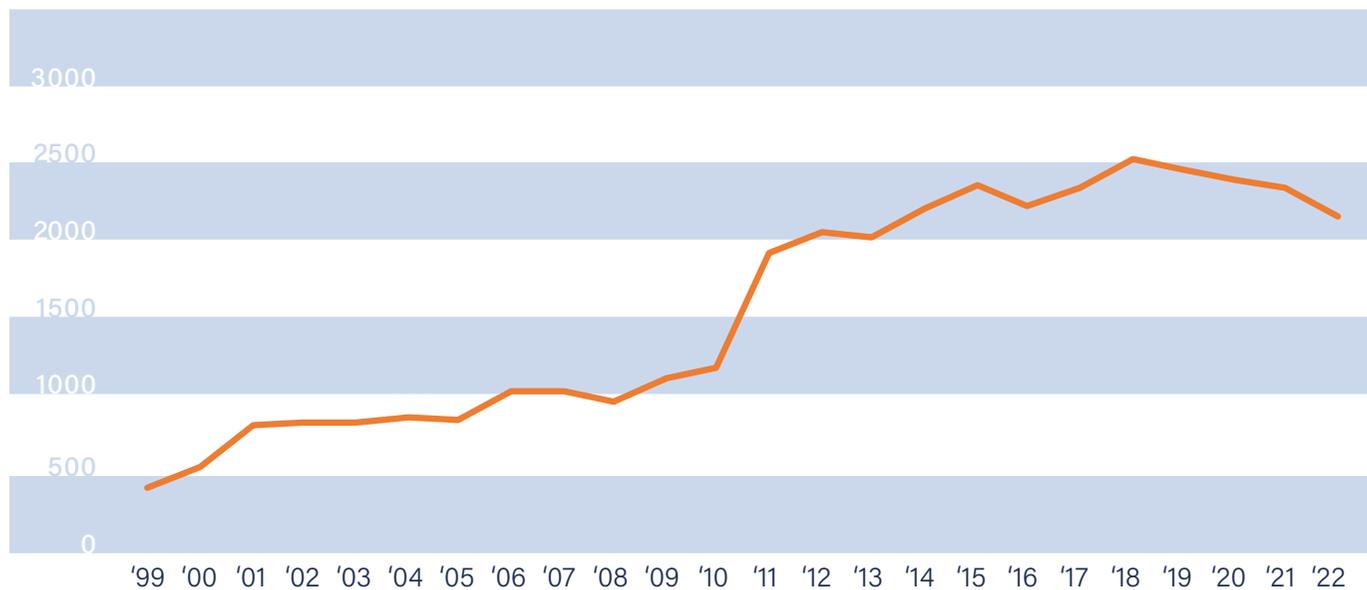
1868

intermédiaires en assurances



1641

intermédiaires de crédit



05.

Représentativité BZB-Fedafin

Benaming	Gevolmachtigde agenten ⁽¹⁾	BZB-Fedafin leden ⁽²⁾	Representativiteit
Argenta Banque d'épargne	363	206	57%
AXA Bank Europe S.A. (12)	275	110	40%
Banque Degroof Petercam	3	0	0%
Banque Nagelmackers	22	20	91%
Banque CPH	2	1	50%
Belfius Banque	51	51	100%
Beobank SA (14)	121	102	84%
BNP Paribas Fortis Banque	120	118	98%
CA Indosuez Wealth (Europe), succursale en	3	0	0%
Centrale Kredietverlening	23	12	52%
Crelan	368	271	74%
Delen Private Bank	5	1	20%
Société boursière Dierickx, Leys & Cie	1	0	0%
Fintro	193	118	61%
ING Belgique	205	198	97%
Shizuoka Bank (Europe)	2	0	0%
Banque Triodos	1	1	100%
Banque VDK	13	8	62%
TOTAL	1771	1217	68,72%

(1) Source : Enquête BZB-Fedafin du 01/02/2022 - données basées sur les chiffres des banques

(2) Source : Liste des membres BZB-Fedafin au 01/02/2022

05.

Contact

Secrétariat

Einestraat 21
9700 Audenarde

Tel: +32 55 30 59 89
info@bzb-fedafin.be

0466737571 RPM Gand, division Audenarde

